

## Communiqué de presse Novembre 2024

### Signature de la charte « Chantier franchement sûr » : la sécurité, un engagement prioritaire sur les chantiers du Canal Seine-Nord Europe

La charte « Chantier franchement sûr » a pour objectif la prise en compte de la prévention des risques professionnels dès la conception des ouvrages par la maîtrise d'ouvrage. A l'occasion du Salon des maires, la Société du Canal Seine-Nord Europe (SCSNE), la Fédération Régionale des Travaux Publics (FRTP) des Hauts-de-France et l'OPPBTP s'engagent, avec la Carsat Hauts-de-France, la Dreets Hauts-de-France et leurs réseaux, à coopérer pour soutenir des actions visant à promouvoir une culture de la sécurité. Les efforts seront particulièrement axés sur la mise en place de signalisations temporaires autour des chantiers, la protection des fouilles en tranchée, et l'amélioration des conditions d'hygiène, souvent négligées dans les environnements mobiles. L'exigence de la SCSNE d'inscrire, en amont des travaux, la prévention au cœur de son fonctionnement, démontre un engagement significatif sur des chantiers de cette envergure. Une première qui a valeur d'exemple et laisse augurer de nouvelles pratiques performantes et pérennes dans le monde du BTP.

### Une Charte pour garantir la gestion des risques dès la conception du projet

La charte « Chantier franchement sûr » a été élaborée par la FNTF<sup>1</sup>, en collaboration avec ses partenaires l'OPPBTP, la CNAM<sup>2</sup> et l'INRS<sup>3</sup>. Elle définit, entre autres, les thèmes prioritaires à mettre en œuvre par les maîtres d'ouvrage afin d'intégrer durablement la prévention des risques professionnels dans leurs opérations de construction.

La Convention de partenariat signée en décembre 2023 entre la SCSNE et l'OPPBTP afin d'assurer un haut niveau de prévention sur les chantiers du Canal Seine-Nord Europe prévoyait déjà l'application de cette charte. Aussi, la signature de ce nouvel accord, ce 19 novembre 2024, renforce encore davantage la prévention des risques dans le mode de fonctionnement et les processus de la SCSNE. La maîtrise des risques et l'amélioration des conditions de travail des intervenants, dès la conception des ouvrages et notamment lors de l'élaboration des marchés, fait figure de priorité pour la Société du Canal Seine-Nord Europe.

---

<sup>1</sup> Fédération Nationale des Travaux Publics

<sup>2</sup> Caisse Nationale d'Assurance Maladie

<sup>3</sup> Institut National de Recherche et de Sécurité

## Une attention portée sur trois thématiques principales de sécurité

En amont du chantier, une analyse des risques et de l'environnement a été réalisée par la SCSNE en collaboration avec l'OPPBTP et les partenaires, permettant d'identifier trois points de vigilance bien connus des entreprises de travaux publics, pour lesquels des fiches de préconisations dédiées ont été mises à la disposition de tous :

- ✓ **La prise en compte des risques de travaux sous circulation et la protection des riverains** : la mise en place d'une signalisation temporaire doit assurer la protection des riverains autour des chantiers. Elle organise également les flux pour les secours, les livraisons, les accès aux établissements et aux services publics. L'effort est aussi fait de limiter les impacts sur les déplacements des usagers, des riverains et sur les activités commerciales ;
- ✓ **La protection des fouilles en tranchée** : il s'agit de garantir que les travailleurs ne tombent pas et que les matériaux soient protégés ;
- ✓ **L'hygiène** : la mise à disposition d'équipements sanitaires permet d'améliorer l'hygiène pour les opérateurs et a un impact positif sur l'image du chantier et le confort de travail.

La prise en compte de ces problématiques doit permettre de réduire les accidents sur les chantiers, d'améliorer le bien-être des salariés et de positionner les entreprises partenaires en tant qu'acteurs responsables dans le secteur de la construction.

## Une démarche inédite pour un projet exceptionnel

Le Canal Seine-Nord Europe est un grand projet d'aménagement du territoire qui s'étend sur 107 km de long et 54 mètres de large entre Compiègne (Oise) et Aubencheul-au-Bac (Nord). Les travaux, qui ont débuté en 2022, mobiliseront au plus fort des chantiers jusqu'à 6000 personnes. Ce chantier de grande ampleur prévoit notamment la construction de nombreux ouvrages d'art. Il y aura notamment 7 écluses dont 2 d'une hauteur de chute de plus de 25 mètres, 62 franchissements routiers et ferroviaires, 3 ponts-canaux dont le Pont-Canal de la Somme de plus de 1,3 km, et 4 ports intérieurs. La SCSNE, maître d'ouvrage du Canal, a fait de la sécurité un engagement prioritaire dans la conduite du projet. C'est pourquoi elle s'engage auprès des acteurs du BTP pour que soient mises en œuvre toutes les conditions pour assurer la sécurité de tous sur ses chantiers.

La mise en place de la Charte « Chantier franchement sûr » sur les chantiers du Canal Seine-Nord Europe est une opportunité unique pour le secteur du BTP. Elle permettra d'évaluer l'influence de l'organisation de la prévention des risques, et ce dès la phase de conception, sur la conduite d'une opération de grande ampleur, et de mesurer son impact sur la réduction des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles.

D'autres projets ont déjà mis en œuvre une déclinaison locale de la Charte « Chantier franchement sûr ». A Évreux notamment, une opération de rénovation d'un axe très emprunté de la ville applique ainsi cette charte, avec un impact positif sur la performance économique et l'image du chantier.

### A propos de la FRTP HDF

Engagée aux côtés des entreprises du secteur, la Fédération Régionale des Travaux Publics Hauts-de-France œuvre pour le développement et la promotion des travaux publics dans la région. Forte d'un réseau dynamique de professionnels, la fédération accompagne les entreprises de toutes tailles pour relever les défis d'aujourd'hui et de demain : modernisation des infrastructures, transition écologique, innovation technologique et formation des talents.

### A propos de la SCSNE

Société de projet et maître d'ouvrage du Canal Seine-Nord Europe, la Société du Canal Seine-Nord Europe (SCSNE) a été constituée en 2016 sous la forme d'un Établissement Public Local. Elle a pour mission de conduire les études de conception détaillées, les procédures d'autorisation et les travaux de construction de ce grand projet européen. Le président du Conseil de surveillance est Xavier Bertrand, sa vice-présidente est Nadège Lefebvre. Son Directoire est présidé par Jérôme Dezobry. En savoir plus [www.canal-seine-nord-europe.fr](http://www.canal-seine-nord-europe.fr) ou sur [LinkedIn](https://www.linkedin.com/company/scsne).

### À propos de l'OPPBT

L'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBT) est une structure paritaire, créée en 1947, sous tutelle du ministère du Travail. Sa gouvernance, assurée par des représentants des organisations professionnelles et des organisations syndicales du secteur de la construction, garantit le bon équilibre entre employeurs et salariés dans les choix et les décisions stratégiques.

L'OPPBT est composé d'experts en prévention issus du terrain qui accompagnent, au quotidien, les professionnels et les acteurs du BTP. Il a pour missions, l'**expertise** pour identifier les solutions de prévention, la **promotion** en construisant les arguments et portant le message de prévention auprès des acteurs de la construction, et l'**accompagnement** des entreprises et autres acteurs de la construction, en assistance technique, conseil et formation.

L'OPPBT s'appuie sur des équipes réactives, disponibles, engagées et professionnelles. Composé de près de 400 collaborateurs répartis dans 12 agences régionales, l'OPPBT accompagne les entreprises pour développer leur culture prévention en mettant en place des actions collectives ciblées et individuelles.

Il propose une offre de services élaborée pour tous, quels que soient la taille de l'entreprise, le métier ou le niveau de maturité en prévention. L'Organisme fait de la prévention un **véritable levier de performance et de progrès**.

Retrouvez l'OPPBT sur [preventionbtp.fr](http://preventionbtp.fr), [moa-batissez-en-prevention.fr](http://moa-batissez-en-prevention.fr) et [oppbt.com](http://oppbt.com).

### A propos de la Carsat HDF

La Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail (Carsat) Hauts-de-France est un organisme de Sécurité sociale, en charge de trois grandes missions :

- La préparation et le paiement de la retraite des salariés du régime général et des indépendants,
- La prévention et la tarification des risques professionnels,
- L'aide et l'accompagnement des assurés en difficulté.

A ce titre, elle est l'interlocuteur privilégié des salariés et des entreprises tout au long de la vie professionnelle et au moment du passage à la retraite.

En quelques chiffres, la Carsat Hauts-de-France paie les retraites de près de 1.31 millions de retraités et assure sa mission de prévention des risques professionnels auprès de 147 000 établissements de la région et de près de 1.60 millions de salariés du régime général. Elle accompagne également plus de 217 000 travailleurs indépendants tout au leur vie professionnelle et jusqu'à leur passage à la retraite.

Ainsi, elle constitue la 3ème caisse de France en termes de prestations retraite versées, d'aides aux entreprises pour des investissements en prévention et de financements injectés sur des projets en faveur de la prévention de la perte d'autonomie.

Chiffres 2022/2023

### A propos de la Dreets HDF

La direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (Dreets) Hauts-de-France a été créée en avril 2021. Son champ d'action couvre les missions en matière de développement de l'emploi, de développement et de sauvegarde des entreprises, de politique du travail, d'inspection du travail, de concurrence, de consommation et de répression des fraudes, d'insertion sociale et professionnelle, de prévention et de lutte contre les exclusions, de protection des personnes vulnérables et d'intégration. Au niveau régional, la Dreets est placée sous l'autorité du préfet de région et, s'agissant de l'inspection du travail, de la direction générale du Travail.



#### SERVICE DE PRESSE

CLC Communications  
Jérôme Saczewski •  
[j.saczewski@clccom.com](mailto:j.saczewski@clccom.com)  
Christelle Grelou • [c.grelou@clccom.com](mailto:c.grelou@clccom.com)  
Ingrid Jaunet • [i.jaunet@clccom.com](mailto:i.jaunet@clccom.com)  
Marine Broustal • [m.broustal@clccom.com](mailto:m.broustal@clccom.com)

#### OPPBT

Solange Delpech • 01 46 09 26 76  
[Solange.delpech@oppbt.fr](mailto:Solange.delpech@oppbt.fr)  
Timothée Boyrivent • 01 46 09 26 54  
[Timothee.boyrivent@oppbt.fr](mailto:Timothee.boyrivent@oppbt.fr)

#### SCSNE

Aurélia Poletti • 06 83 83 56 59  
[aurelia.poletti@scsne.fr](mailto:aurelia.poletti@scsne.fr)